

Règlement — Jeu-questionnaire sur la francophonie canadienne

Le Centre de la francophonie des Amériques a pour mandat d'organiser des activités à l'occasion de la Journée québécoise de la francophonie canadienne (JQFC) célébrée le 22 mars. À cet égard, il offre la possibilité au personnel de l'administration publique du Québec de participer au Jeu-questionnaire **Testez vos connaissances sur la francophonie canadienne** et à soumettre un bulletin de participation pour remporter l'une des dix (10) cartes-cadeaux leslibraires.ca d'une valeur de cent dollars (100 \$) chacune.

Voici les modalités du concours.

1. Admissibilité

- 1.1 Le tirage est ouvert aux personnes qui travaillent au sein de l'administration publique du Québec :
 - 1.1.1 Âgées de 18 ans et plus ;
- 1.2 Le personnel et les membres du conseil d'administration du Centre ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au tirage.
- 1.3 Une seule participation par nom et adresse courriel.

2. Frais d'inscription

Il n'y a aucuns frais d'inscription pour participer au jeu-questionnaire ou pour devenir membre du Centre.

3. Critères de participation

- 3.1 Pour participer au tirage et obtenir une chance de gagner, la personne admissible doit répondre obligatoirement aux sept (7) questions et remplir le formulaire d'inscription qui doit être transmis avant le mardi 31 mars 2026 à 23 h 59. Les bonnes réponses ne seront pas évaluées afin de déterminer les personnes gagnantes, ce qui compte, c'est la participation.

4. Tirage et remise du prix

- 4.1 Les prix à gagner sont dix (10) cartes-cadeaux d'une valeur de 100 \$ chacune pour des achats en ligne sur leslibraires.ca.
- 4.2 Le tirage aura lieu dans les bureaux du Centre à Québec.

- 4.3 Le tirage au sort déterminant les dix (10) personnes gagnantes sera effectué le mercredi 1^{er} avril 2026.
- 4.4 Les personnes gagnantes seront déterminées par le Centre par tirage au sort parmi l'ensemble des participantes et participants admissibles. Pour gagner, les personnes devront avoir répondu aux critères de participation énoncés au point 3. Une personne peut gagner un prix sur dix (10).
- 4.5 Les gagnantes et gagnants recevront une attestation par courriel du Centre par info@cfameriques.com confirmant qu'ils ont gagné et devront contacter directement le Centre via cette même adresse courriel pour réclamer leur prix. Ils devront répondre au courriel avant le vendredi 3 avril midi (HAE) pour obtenir leur prix. S'ils n'ont pas répondu, le Centre procédera à un nouveau tirage au sort.
- 4.6 Les dix (10) cartes-cadeaux seront remises par courriel aux dix (10) personnes gagnantes.
- 4.7 Les prix doivent être acceptés comme tels et ne peuvent être échangés contre une somme d'argent, ni vendus, ni transférés. Aucune substitution n'est accordée.

5. Règles générales

- 5.1 Le prix ne peut être transféré à une autre personne. Il n'est ni modifiable ni échangeable pour sa valeur monétaire et doit être accepté tel quel sur réservation et selon la disponibilité.
- 5.2 Pour être déclarée gagnante, la personne dont le nom a été tiré au sort doit, au préalable, répondre au jeu-questionnaire ET soumettre le formulaire de participation.
- 5.3 Le Centre, ainsi que les membres de son conseil d'administration et son personnel n'assument aucune responsabilité résultant de pertes, de retards, d'erreurs d'adresse courriel, de dysfonctionnements techniques, informatiques ou téléphoniques, d'un bris de logiciel ou de matériel informatique, ou de toute autre erreur.
- 5.4 Toute fausse déclaration de la part d'une participante ou participant entraîne automatiquement sa disqualification du tirage.
- 5.5 La participation à ce tirage comporte l'acceptation du présent Règlement que le Centre se charge d'appliquer.
- 5.6 Le Centre se réserve le droit de réviser le présent Règlement.

6. Autorisation

Chaque personne gagnante consent à ce que le Centre utilise son nom et la description de son prix et toute déclaration relative au tirage à des fins promotionnelles, sans aucune forme de rémunération ni compensation supplémentaire.

7. Publication du nom de chaque personne gagnante

Le Centre se réserve le droit de dévoiler les personnes gagnantes dans ses réseaux si nécessaire.

8. Disqualification

Le Centre se réserve le droit de disqualifier une personne ou d'annuler la participation d'une personne si elle participe ou tente de participer au présent tirage en utilisant un moyen contraire au présent Règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participantes et participants.

9. Confidentialité

Le Centre s'engage à traiter de façon confidentielle les renseignements personnels recueillis auprès des participantes et participants et à ne pas les divulguer à d'autres établissements, partenaires, organismes privés ou entreprises commerciales à l'exception du nom des personnes gagnantes aux libraires.ca pour obtenir les cartes-cadeaux.

10. Information

Pour toute question ou demande d'information relative à ce concours, vous pouvez écrire à info@cfameriques.com.

Centre de la francophonie des Amériques
Février 2026